



Recrutement d'un préventionniste expert (niveau D9 ou B1) pour la Zone de secours NAGE (H/F) – Contrat à durée indéterminée

Au sein du staff administratif et logistique de la zone de secours « N.A.G.E. », l'agent, recruté à temps plein, assure les missions de prévention confiées à la Direction « Prévention et prévision » ; un descriptif détaillé des missions se trouve en annexe.

Sous la direction des autorités de la zone de secours, l'agent est le collaborateur direct du Directeur de la Prévention et de la Prévision.

Diplôme :

- Bachelier (ou équivalent) en construction ou en électromécanique ;
- Bachelier (ou équivalent) possédant *soit* une expérience professionnelle de 2 ans dans la construction ou les techniques spéciales dans les bâtiments (conception ou réalisation ou contrôle) *soit* le brevet de technicien en prévention contre l'incendie (ou les modules PREV 1 et PREV 2) délivré par un centre de formation provincial agréé.

Connaissances :

- Posséder une connaissance de base dans les matières suivantes :
 - ✓ Règlementation relative à la prévention de l'incendie et de l'explosion,
 - ✓ Organisation des matières liées à la sécurité incendie,
 - ✓ Système institutionnel Belge et du fonctionnement des institutions locales.
- Utiliser aisément les logiciels de bureautique de base (traitement texte, tableur, base de données) ;
- Disposer de connaissances techniques dans le domaine de la construction et des installations techniques.

Assurer les contacts avec :

- Les autorités locales,
- Les demandeurs de permis, exploitants ou porteurs de projets,
- Le Collège et le Conseil de la Zone de secours (le cas échéant).

Aptitudes professionnelles :

- Accomplir les tâches dans le respect des procédures et des règlements,
- Respecter les délais impartis,
- Faire preuve de méthode, de rigueur, de précision et d'autonomie dans l'organisation du travail,
- Avoir le sens des responsabilités et de la discrétion ;
- Organiser et conduire des réunions ;
- S'exprimer avec clarté et efficacité, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral ;
- Capacité à se remettre en question et à s'adapter : pouvoir évoluer dans son métier, dans l'exercice de sa fonction, dans l'environnement de travail.

Commentaires additionnels :

- Vous êtes disposé à vous déplacer dans chacune des communes de la Zone,
- Vous êtes **impérativement** détenteur du permis de conduire de type B,
- Vous devez impérativement obtenir les brevets correspondants aux modules de formation PREV 1 et PREV 2 organisés par un centre de formation de la sécurité civile (pendant les heures de service + financement par la Zone), et conserver cette agrégation.

Votre contrat :

Régime de travail : Temps plein (38h/semaine) de jour

Type : contrat à durée indéterminée, rémunéré sur base de l'échelle D9 ou B1, selon votre diplôme, de la RGB.



Lieu de travail : Un des postes de la zone de secours NAGE.

Vous serez impérativement en possession d'un passeport APE en cours de validité (délivré auprès du FOREm).

Entrée en fonction *prévue* au plus tard le 1^{er} avril 2017.

Modalités pour poser votre candidature :

Pour postuler, veuillez envoyer vos CV et lettre de motivations, ainsi qu'une copie de votre permis de conduire B, pour le 15 décembre 2016 au plus tard à l'attention du Service du Personnel :

- Par courriel (personnel@zone-nage.be)
- Ou par courrier (Chaussée de Liège, 55 – 5100 Jambes).

La date du mail ou le cachet de la poste font foi.

Toute candidature incomplète ou rentrée en retard à la date de clôture de l'appel à candidatures est considérée comme irrecevable.

Renseignements complémentaires

Sur le poste à pourvoir

Major Pierre Minnaert, Directeur de la Prévention et de la Prévision : 081/325.259 – pierre.minnaert@zone-nage.be

Sur la procédure

Mme Sandrine DUBREUCQ, GRH : 081/325.204 - personnel@zone-nage.be



Tâches et missions

Contexte :

L'expert en prévention incendie a des tâches, compétences et responsabilités au niveau de l'exécution de la politique de prévention zonale. Il fait partie du bureau zonal de prévention et travaille sous la supervision du spécialiste en prévention incendie et/ou d'un autre expert en prévention incendie.

Les missions du bureau Zonal de Prévention consistent au contrôle du respect des dispositions réglementaires en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, à la demande des autorités communales, sur le territoire de la zone. Dans ce cadre, le bureau est amené à rendre des avis techniques relatifs aux permis d'urbanisme, aux permis d'environnement, aux permis uniques, aux autorisations d'exploiter des établissements publics, à délivrer des attestations de sécurité aux maisons de repos, aux hôpitaux, aux établissements d'hébergement touristique, aux structures d'accueil et/ou d'hébergement de personnes en difficulté sociale, de personnes handicapées,...

L'agent travaille avec les officiers techniciens en prévention contre l'incendie dans les domaines suivants :

1. Assistance technique dans l'exécution des missions de prévention :

Participer au traitement des missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion.

2. Appui technique dans la préparation des missions de prévention :

- Suivre les évolutions réglementaires, normatives et techniques dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion ;
- Collaborer à l'élaboration de rapports-types, de directives, de documentations techniques dans le domaine de la prévention contre l'incendie ;
- Collaborer à l'adaptation des moyens de contrôle pratiques de la réglementation par le bureau zonal de prévention.

3. Conseils et informations auprès des acteurs et usagers du secteur

Les principales tâches de l'agent sont les suivantes :

1. Participer aux traitements (examens de documents, réunions, visites, rédaction de rapports, de procès-verbaux) des missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion dans les bâtiments :

- Donner avis sur des avant-projets ;
- Préparer les avis à rendre dans le cadre des demandes de permis ;
- Participer au contrôle sur site ;
- Préparer les avis à rendre dans la cadre des demandes de dérogation ;
- Donner des renseignements techniques généraux ou spécifiques à un dossier ;
- Transmettre les données nécessaires à l'établissement de documents d'intervention ;
- Transmettre les données pour la facturation.

2. Participer à la préparation des missions relevant de la prévention contre l'incendie :

- Assurer une veille et un inventaire législatif, normatif et documentaire pour les aspects techniques ;
- Analyser les règlements et les normes et élaborer des notes d'information technique ;
- Etablir des infos flash concises visant à clarifier un point particulier d'une réglementation ou d'une norme qui a été rencontré par un technicien ;
- Participer au bureau de consultance pour les techniciens de la zone ;
- Organiser la formation continue : organiser et/ou réaliser des formations/workshops pour les techniciens en prévention de la zone ;
- Assurer l'implémentation et la mise à jour de la base de données des directives, des notes d'information technique et des décisions de dérogation ;
- Proposer le contenu des dossiers des demandes d'avis et des documents-types : rapports, check-list,.... ;
- Elaborer la « boîte à outils » des techniciens ;
- Fixer les limites des contrôles sur plan et des bâtiments déjà construits.



3. Contribuer à la gestion du changement :

- Fournir le feed-back à la Direction quant à l'adéquation des outils (procédures, documents,.....);
- Tirer des statistiques ;
- Formuler toute proposition de nature à améliorer la réalisation des activités du bureau (procédure, matériel, système d'information) ;
- Formuler les besoins de formation et proposer des formations au gestionnaire du bureau ;
- Soutenir et s'impliquer dans des actions de changement à l'échelle de la zone ;
- Contribuer à l'élaboration de projet de règlements techniques communaux ;

4. Fournir appui et assistance technique aux conseillers en prévention incendie.

5. Contribuer à une bonne gestion de la relation avec les autres acteurs de la prévention contre l'incendie

- Créer, favoriser des contacts avec les experts externes : La Direction générale Sécurité et Prévention du SPF-IBZ, KCCE, Conseil supérieur de l'incendie, Commission de Dérogation, CSTC, organismes de contrôle agréés, accrédité, conseillers en prévention, ... ;
- Proposer et organiser des actions de sensibilisation, des rencontres avec les architectes, les entrepreneurs, les fabricants, les chambres de la construction, les services urbanismes, les fédérations représentatives (febelcem, infosteel ... (séminaires, conférences...)) ;